

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 35 (1963)

**Heft:** 1

  

**Artikel:** Après Bâle, Copenhague : la circulation des véhicules a été formellement interdite pendant le mois de décembre au centre de Copenhague

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-125413>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La circulation des véhicules a été formellement interdite pendant le mois de décembre au centre de Copenhague

26

Le problème posé par l'accroissement sans cesse multiplié de la circulation automobile dans la plupart des grandes villes du monde est particulièrement difficile. Partout, on cherche à lui fournir une solution mais celle-ci n'est en général que médiocrement suivie d'effet.

Les encombrements prospèrent et prolifèrent partout, au point qu'on en arrive à envisager le moment où toute circulation deviendra impossible, les embouteillages risquant de se nouer un jour définitivement!

Dans certaines agglomérations – comme New York – il existe des zones d'interdiction permanente de stationnement. Ailleurs – comme à Paris – on a créé des «zones bleues» où la durée des arrêts est réglementée. Que cela soit des palliatifs, il est facile de s'en rendre compte lorsqu'on se lance dans le flot des véhicules encombrant les rues.

En Hollande et en Italie, certaines voies ont été interdites aux automobiles, offrant ainsi quelques refuges de calme aux piétons. On en est en effet réduit, devant l'affolante montée de la mécanisation, à créer des espèces de réserves, pour les êtres humains entendant se servir de leurs jambes, comme on l'a fait en Afrique pour les grands fauves menacés de destruction totale.

Or, la capitale danoise a connu une expérience autrement radicale et même révolutionnaire.

Le Conseil municipal de Copenhague a décidé l'interdiction formelle, pendant le mois de décembre, de la circulation automobile dans le quartier du «Stoget», centre même de la grande cité. Cet ensemble, qui comprend trois grandes artères et deux places, est le quartier du commerce de luxe.

Il faudra donc attendre quelque peu pour se rendre compte du résultat de cette expérience.

En fait, la question est de savoir si réellement la ville est faite pour l'homme ou doit se transformer en un lacis d'autoroutes, encombré et bruyant où la pollution atmosphérique est portée au plus haut point!

Il ne suffit pas de grignoter quelques centimètres de trottoirs, ici ou là; de définir des plans de bataille en multipliant les sens interdits, mais bien de découvrir une vue autrement vaste de l'avenir. Détruire, comme on l'a fait trop souvent, des arbres pour permettre aux automobiles de stationner est une gageure alors que les enfants manquent d'espaces verts pour s'ébattre et pratiquer leurs jeux!

Obliger les automobilistes à stationner ailleurs que sur la chaussée est certes une nécessité, car l'Etat ne peut

imaginer aliéner ainsi bénévolement une dizaine de mètres carrés du domaine public au profit de chaque propriétaire de véhicule.

Encore faut-il qu'il existe en nombre suffisant des places de garages ou au moins des parcs de stationnement, disposés intelligemment auprès des entrées des villes, à proximité des stations d'arrêts des transports en commun. Le plan d'aménagement des cités doit au premier chef être axé en ce sens, tout comme il est parfaitement évident d'envisager de rejeter au dehors de celles-ci les grandes voies de circulation rapide.

Les leçons à tirer de l'expérience en cours nous permettront peut-être de le dire...

Encore qu'il ne faut pas oublier que la fin des embarras de la Rome antique, où les empereurs avaient dû interdire tout transport par véhicule – sauf pour les entrepreneurs du bâtiment – pendant la durée du jour, n'est survenue qu'au moment de l'effondrement de l'Empire, sous les coups des barbares!...